

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

28

REUSSITE EDUCATIVE : Financement de projets favorisant la réussite éducative – CLAS 2025-2026

M. ROCHUT

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville d'Avignon est partenaire du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.). A ce titre, elle contribue au cofinancement de projets visant l'égalité des chances et la prévention de l'échec scolaire.

Le dispositif CLAS, fondé sur les principes de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001 et sur les orientations de la circulaire interministérielle du 8 juin 2011, relative à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à la scolarité, vise à fournir un appui et des ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école. Il vise donc à renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes, favoriser leur réussite scolaire et soutenir la fonction parentale (extrait des orientations nationales).

On désigne par « accompagnement à la scolarité » l'ensemble des actions visant à offrir, au côté de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions se traduisent par de l'aide méthodologique aux travaux scolaires mais aussi par des activités permettant d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents.

Certaines actions proposées par les opérateurs associatifs répondant aux principes du CLAS ont été retenues dans la programmation 2025-2026 et validées par le Comité restreint parentalité en date du 9 octobre 2025. Et dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Ville d'Avignon contribue au développement et au fonctionnement de ces actions.

Certaines associations bénéficiaires étant conventionnées, il convient d'envisager d'établir des avenants aux conventions liant lesdites associations à la Ville d'Avignon et de procéder pour chacune d'entre elles, au versement de subventions au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Associations	Avenants	Subvention
Association Gestion MPT Monfleury	Avenant n°11 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	14 530 €
Centre Social et Culturel l'Espelido	Avenant n°10 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	4 750 €
Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	Avenant n°7 à la convention d'objectifs du 22 février 2025	2 500 €
Centre Social la Fenêtre	Avenant n°12 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	6 765 €
Association Sports Loisirs Culture d'Orel	Avenant n°12 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	24 186 €
Un pour Un	Association non conventionnée	900 €
TOTAL		53 631 €

Le montant total des aides ainsi fixé à **53 631 €**.

Les modalités de versement des subventions, proposées ci-dessus, sont précisées dans les avenants aux conventions d'objectifs joints à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal du 24 février 2024 portant approbation des conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et les centres sociaux,

Vu la délibération n°22 du Conseil Municipal du 22 février 2025 portant approbation de la convention d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et l'ESC Croix des Oiseaux,

Vu la programmation CLAS 2025/2026.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE**, au titre de l'exercice 2026, les subventions proposées dans le cadre de du CLAS 2025/2026, soit un total de 53 631 € ;

- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65 du budget principal, compte 65-748, fonction 518 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Élu (e) délégué (e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :